







VAYRAC - MEZELS LOT

LES AVENTURIERS DU TEMPS **VIVRE COMME UN ARCHEOLOGUE** 07 - 13 ANS

REF: 067 017 001

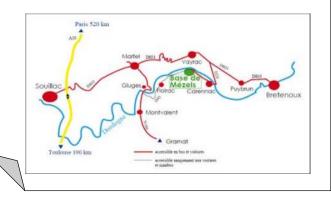
VACANCES POUR TOUS

21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021 75989 PARIS CEDEX 20

UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports

CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 - CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930

Base de Plein Air de MEZELS 46110 - VAYRAC





RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1er jour vers 19h00 et seront repris le dernier jour vers 08h00 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

TRANSPORT

A l'aller, voyage de jour (Jour 1) en car au départ de Metz, Nancy, Reims, Epinal, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Besançon, Belfort, Dijon, Chalon s/ Saône.

Au retour, voyage de nuit (nuit du Jour 10 au Jour 11) en car pour ces mêmes villes.

Au départ de Nevers, voyage en train de jour à l'aller et au retour.

PREMIER ET DERNIER REPAS PRIS EN CHARGE PAR VACANCES POUR TOUS

Premier repas inclus: Dîner du Jour 1

Dernier repas inclus : Diner du Jour 10 ou petit déjeuner du Jour 11 selon les villes de retour

SITE

► Situation géographique :

Au Nord du département du Lot, au bord de la rivière de la Dordogne, à 4km de Carennac, sur la commune de Vayrac.

► Cadre de vie :

La Base de Plein Air de Mézels est une **Ancienne Noyeraie De 5 Ha Situee En Bordure De Dordogne**. Les bâtiments anciens en pierre ont été conservés et transformés en **Salle De Restauration** et salles d'activités.

Vous serez hébergés sous marabout.

La **Terrasse** sur la Dordogne offre un **Cadre Magnifique** pour les repas et moments de détente pendant les beaux jours. Les espaces verts permettent l'organisation de nombreux jeux d'extérieurs.

Effectif: 40 jeunes maximum

ACTIVITES

Le projet de ce séjour est de véritablement immerger les enfants à l'époque des dinosaures puis des hommes préhistoriques. L'équipe d'animation mettra donc en place de nombreuses animations et activités autour de cette thématique. Afin de transporter les enfants des milliers d'années en arrière, l'équipe d'animation pourra s'appuyer sur les visites qui sont au programme de ce séjour :

- **Descente de la Dordogne** : une journée en canoë sur la rivière, encadrée par des moniteurs diplômés d'Etat, à la découverte de la richesse des paysages, de la faune et de la flore de la région.
- Spéléologie: accompagnés d'un moniteur diplômé d'Etat et équipés en toute sécurité, les jeunes s'engouffreront dans les entrailles dans la Terre et découvrir les merveilles qui se cachent dans le noir dans la grotte!
- Grotte de Lacave : l'un des plus beaux sites de la région, visite à pied et en petit train !
- **Archéosite des Fieux** : les enfants pourront vivre comme les hommes préhistoriques, notamment en tentant de faire du feu avec des silex, en se tentant à la réalisation de peintures rupestres ...
- **Préhisto Dino'Parc** : une déambulation au milieu des reproductions grandeur nature des dinosaures, du plus inoffensif au plus féroce !

Autres activités : visite du château, visite de Rocamadour, baignades, grands jeux, soirées à thèmes ...

ATTENTION! Le test d'aisance aquatique est obligatoire pour la journée de canoë et pour les moments de baignade!

ORGANISATION DU SEJOUR

► Equipe d'encadrement

- Un / Une directeur / directrice titulaire du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : il / elle orchestre son équipe d'animation, s'assure du bon fonctionnement du séjour, réunit chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain.
- Des animateurs ou animatrices titulaires du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants.
- Un ou une assistante sanitaire en charge du suivi des traitements médicaux et plus globalement de la santé des jeunes.

► Vie collective :

Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront pour chaque jeune : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie en fonction de ses possibilités, le plaisir, la découverte du milieu naturel et des traditions locales.

Ils s'efforceront d'organiser la vie quotidienne afin qu'elle respecte les besoins de chaque jeune : sommeil, alimentation, hygiène.

A la fois lieu de personnalisation et de socialisation, le centre de vacances de MEZELS offre :

- Une structure adaptée à chaque âge présentant les meilleures conditions de sécurité et de santé.
- Des formes d'activités qui répondent à la fois aux nécessités de la prise en charge des jeunes et à leurs souhaits de découverte
- Des modes d'organisation et d'animation favorisant l'expression et la création.

<u>ATTENTION!</u> Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

▶ Alimentation

L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs essentiels.

Notre restauration doit assurer le principe de santé et d'hygiène alimentaire tout en étant compatible avec la demande des personnes qui ne désirent pas manger certains aliments en raison de croyances religieuses, par convictions personnelles ou pour toutes autres raisons.

Les régimes alimentaires médicaux ou allergènes sont respectés en conformité avec le certificat médical.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs tenteront de mettre en place **un blog** dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

La communication avec les familles, à travers l'alimentation de ce blog, est une priorité pour notre association, nous y sommes extrêmement attentifs. Toutefois, nous vous rappelons que notre équipe d'animation encadre les jeunes du matin au soir, et ne peuvent donc alimenter le blog à chaque instant de la journée. De même, nous vous rappelons que la présence ou non d'un jeune sur une série de photos n'est dû qu'au hasard, et en aucun un choix de notre part.

Nous vous remercions de votre compréhension.

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau:

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage ; à partir de 13 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué.

Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :

- chapeau et lunettes de soleil, crème solaire protectrice, stick à lèvre
- un petit sac à dos et une gourde pour éviter la surconsommation non-écologique dangereuse pour notre planète
- maillot de bain pour la baignade

► Lavage du linge :

Tout le linge et les affaires personnelles devront être marqués au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue) : **nous prévoyons une lessive durant le séjour**. Merci d'éviter les vêtements de valeur.

► Argent de poche :

A discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins 20€ nous semble être une somme suffisante pour la durée du séjour. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ. Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.

➤ Santé :

La fiche administrative et sanitaire doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire, ainsi que la photocopie des pages de vaccination à jour du carnet de santé du jeune, ou d'une attestation d'un médecin comme quoi le jeune est bien à jour de ses vacances.

N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles **AVANT LE SEJOUR** (allergies, régime alimentaire, traitement médicaux ...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous.

Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé, ainsi que les médicaments en quantité suffisante, pour que le jeune puisse poursuivre son traitement

► Frais médicaux :

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficier de la CMU-fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

► Utilisation du téléphone mobile :

Selon les règles mises en place par l'équipe d'encadrement. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

▶ Objet de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de tout objet de valeurs ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A REMETTRE AU PLUS TARD LE JOUR DU DEPART

- la fiche sanitaire complétée et signée (Attention cette fiche doit nous être transmise en amont du séjour en cas de besoins spécifiques du jeune concernant son accueil)
- la photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)
- l'autorisation au droit à l'image
- la photocopie des pages du carnet de vaccination ou un certificat médical de vaccination à jour
- l'attestation de réussite au test d'aisance aquatique

EN CAS DE MANQUEMENT D'UN DE CES DOCUMENTS, LE JEUNE PEUT SE VOIR REFUSER LE DEPART LE JOUR J

Bon séjour avec Vacances Pour Tous!

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Vote enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je	soussigné/e :		
Représentant/e légal de l'enfant :			
De	meurant :		
Ins	scrit/e sur le séjour		
du	auau		
	autorise - n'autorise pas (rayer la mention inutile)		
L'équipe d'animation du séjour et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du centre de vacances, VACANCES POUR TOUS :			
	l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.		
	☐ l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.		
	☐ l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances Pour Tous).		
Fa	it à Signature du représentant légal		
Le			

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Nom et prénom du mineur :		
Date du test :		
Aptitudes vérifiées et acquises :		
1. En référence à l'article R. 227-13 du code de l'action	n sociale et des familles et à l'article 3	
de l'arrêté du 25 avril 2012 : (Mettre une croix dans les cases correspondantes)		
Effectuer un saut dans l'eau		
Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes		
Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes		
Nager sur le ventre pendant 20 mètres		
 Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant 		
2. En référence au code du sport : Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive sport), de la voile (cf.articles A 322-64 à A 322-70 du code établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées p	e précité), organisées dans le cadre d'un	
 S'immerger et nager au moins 25 mètres -pour la pratique du canoë, du kayak et de la nage en ea -pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans 	au vive	
 Plonger et nager au moins 50 mètres -pour la pratique de la voile à partir de 16 ans 		
Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de sauveteur) :	la discipline concernée, maître nageur	
Nom et prénom :	Qualification:	
Etablissement d'appartenance :		
N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :		
	Signature :	

